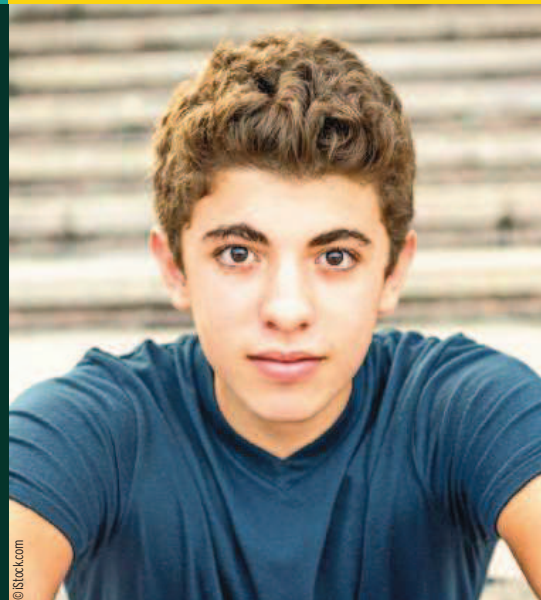


# CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE

**Objectif: se préparer à un métier en 2 ans avec le CAP ou en 3 ans avec le bac professionnel, tout en gardant la possibilité de poursuivre ses études. Ces formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage.**

© iStock.com



## ↳ Des cours généraux

En 1<sup>re</sup> année de CAP ou en 2<sup>de</sup> professionnelle, comme au collège, vous suivrez des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue étrangère, etc.). Mais vous les verrez sous un jour nouveau: plus concrets et davantage en relation avec les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

## ↳ Des enseignements professionnels

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels: vous y apprendrez les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi sous forme de TP (travaux pratiques) et d'ateliers, en laboratoire, en salle informatique, parfois en extérieur. Le travail en petits groupes et en équipes est privilégié pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus directes. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel, etc.) sont aussi prévus.

## ↳ Des stages en entreprise

En CAP ou bac professionnel, vous aurez plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (12 à 22 semaines) pour vous confronter à des situations de travail en conditions réelles et découvrir le fonctionnement d'une entreprise. Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour aller à la rencontre des entreprises. Ces stages en milieu professionnel vous permettent d'acquérir des compétences qui sont nécessaires pour la validation du diplôme préparé.

## ↳ Et pourquoi pas l'apprentissage ?

Choisir l'apprentissage, c'est suivre une formation qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis) et périodes de travail en entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en cours et de 2 semaines chez l'employeur. L'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, par exemple la ou les deux dernières années de formation. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail) et avez les mêmes vacances que les autres salariés (en général 5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui va de 370 à 1154 € par mois selon votre âge et l'année du contrat. Pour signer un contrat d'apprentissage, il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Mieux vaut s'y prendre très tôt dans l'année pour effectuer ces démarches. Une fois l'entreprise d'accueil trouvée, c'est cette dernière qui vous inscrit en CFA.

Pour les élèves en situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ceux-ci peuvent prolonger la durée de leur contrat et suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA. Ils peuvent également bénéficier d'un aménagement de leurs conditions de travail en entreprise. ■

## INFO +

### Période d'accueil

À la rentrée scolaire, les lycées professionnels organisent une période d'accueil pour favoriser votre intégration au sein de l'établissement, vous expliquer les attentes des équipes pédagogiques et vous sensibiliser au monde de l'entreprise.

### Consolidation de l'orientation

Au début de la 1<sup>re</sup> année de CAP ou de 2<sup>de</sup> professionnelle, vous pouvez changer de secteur professionnel ou de voie d'orientation, s'il s'avère que la formation ou la spécialité ne vous correspond pas. Cette démarche peut s'effectuer jusqu'aux vacances de la Toussaint sur proposition de l'équipe pédagogique, avec votre accord et celui de vos parents.

### Entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> année de CAP, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but: vous aider à atteindre vos objectifs et répondre au plus vite aux questions que vous vous posez.



Pour aller plus loin

> Consultez [www.onisep.fr/voie-pro](http://www.onisep.fr/voie-pro)

## Le CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau V) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier.

Il est décliné dans près de 190 spécialités, relevant de différents domaines :

- agriculture, élevage, aménagement, forêt;
- alimentation, hôtellerie, restauration;
- arts, artisanat, audiovisuel;
- automobile, engins;
- bâtiment, travaux publics;
- bois, ameublement;
- chimie, physique;
- commerce, vente;
- électricité, électronique, énergie;
- gestion-administration;
- hygiène, sécurité;
- industries graphiques;
- matériaux : métaux, plastiques, papier;
- productique, mécanique;
- santé, social, soins;
- sports, loisirs;
- textile, habillement;
- transport, magasinage.

Retrouvez l'ensemble des spécialités sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr).

Le CAP se déroule en 2 ans, qui comprennent :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie; mathématiques-sciences; langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité;
- **des enseignements technologiques et professionnels**, qui représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de TP (travaux pratiques) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité choisie;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (12 à 16 semaines de stages selon les spécialités, réparties sur les 2 ans).

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus (*lire page ci-contre*).

## → Enseignements et horaires en 1<sup>re</sup> année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géographie	3 h 30 ou 4 h <sup>(a)</sup>
Mathématiques-sciences <sup>(b)</sup>	3 h 30 ou 4 h <sup>(a)</sup>
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
Éducation physique et sportive	2 h 30
Prévention, santé, environnement	1 h
Enseignement moral et civique	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée <sup>(c)</sup>	1 h
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'éducation physique et sportive	2 h
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 33 h à 39 h</b>

(a) Horaires variables selon la spécialité.

(b) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(c) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en mathématiques.

## Le CAP agricole

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est décliné dans une dizaine de spécialités. Il comprend :

- **3 modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités**, incluant lettres; histoire-géographie; éducation socio-culturelle; mathématiques; technologies de l'informatique et du multimédia; sciences économiques, sociales et de gestion; biologie-écologie; éducation physique et sportive; langues vivantes;
- **4 modules d'enseignement professionnel** (sciences et techniques professionnelles);
- **1 stage individuel de 12 semaines en milieu professionnel**;
- **1 stage collectif de 1 semaine** sur l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable;
- **5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours** (renforcement des connaissances pour poursuivre des études...);
- 3 heures de pluridisciplinarité;
- 1 enseignement facultatif.

Pour les CAP agricoles, il y a une grille horaire différente par spécialité. Pour en savoir plus : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr), rubrique « Diplômes et référentiels ».

### INFO +

### 3<sup>e</sup> Segpa : objectif CAP ou CAP agricole

La plupart des élèves de 3<sup>e</sup> des Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) se dirigent vers un CAP ou un CAP agricole pour apprendre un métier.

### Le BPA (brevet professionnel agricole)

Diplôme de niveau CAP, le BPA est un diplôme national du ministère de l'Agriculture. Il se prépare en 2 ans après la 3<sup>e</sup>, en apprentissage. Il atteste une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 9 spécialités de BPA.

### Diplômes et niveaux de qualification

**Niveau V** : CAP, BEP, BPA.

**Niveau IV** : bac général, technologique ou professionnel, BP ou équivalent.

**Niveau III** : diplômes de niveau bac + 2 (DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales ou équivalent).

**Niveau II** : diplômes de niveau bac + 3 (licence, licence professionnelle ou équivalent) ou bac + 4 (master 1 ou équivalent).

**Niveau I** : diplômes de niveau bac + 5 et plus (master 2, doctorat, diplôme de grande école ou équivalent).

## Le bac professionnel

Le bac professionnel (diplôme de niveau IV) a pour objectif principal l'accès direct à l'emploi. Il permet aussi d'envisager la poursuite d'études dans le supérieur, en particulier en BTS (brevet de technicien supérieur, en 2 ans).

Il s'organise en 3 ans :

- la 2<sup>de</sup> professionnelle qui vous permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée) et commence à vous préparer à un bac professionnel précis ;
- la 1<sup>re</sup> professionnelle ;
- la terminale professionnelle.

La formation comprend :

- **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac professionnel ;
- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac professionnel**, avec des différences selon que le bac professionnel relève du secteur de la production (agriculture, espaces verts, génie civil, matériaux, mécanique-électricité, etc.) ou du secteur tertiaire (transport, logistique, commerce, gestion, services aux personnes, etc.) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines de stages réparties sur les 3 ans) ;
- **un accompagnement personnalisé** : tout au long du parcours de bac professionnel, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'un travail de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation, en particulier pour la préparation à la poursuite d'études.

Le bac professionnel peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage pour la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 6*).

### → Enseignements et horaires en bac professionnel du secteur tertiaire

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens <sup>(a)</sup>
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1h
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie	4h
Enseignement moral et civique	30 min
Mathématiques	2h environ
Langues vivantes 1 et 2 <sup>(b)</sup>	4h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1h
Éducation physique et sportive	2h ou 3h
Accompagnement personnalisé	2h 30
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 32 h 30 à 33 h 30</b>

(a) Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier selon les établissements, et d'une année à l'autre.

(b) Les élèves ayant opté pour les bacs professionnels commerce, gestion-administration, logistique, métiers de la sécurité, services de proximité et vie locale, vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2) obligatoire.

### → Enseignements et horaires en bac professionnel du secteur de la production

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens <sup>(a)</sup>
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1h
Prévention-santé-environnement	1h
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie	4h
Enseignement moral et civique	30 min
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4h environ
Langue vivante	2h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1h
Éducation physique et sportive	2h ou 3h
Accompagnement personnalisé	2h 30
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 33 h 30 à 34 h 30</b>

(a) Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier selon les établissements, et d'une année à l'autre.

## Le bac professionnel agricole

Il comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie, documentation, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, éducation physique et sportive) ;
- **des enseignements professionnels** (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- **des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2<sup>de</sup> professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2<sup>de</sup> professionnelle) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines de stages dont 4 à 6 semaines en 2<sup>de</sup> professionnelle).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr), rubrique « Diplômes et référentiels ».

**INFO +**

### En quoi consiste aujourd'hui le BEP ?

Le BEP (brevet d'études professionnelles) constitue une certification intermédiaire du cursus bac professionnel en 3 ans. C'est-à-dire que sa préparation est intégrée dans la formation du bac professionnel. Sa présentation est obligatoire pour les élèves sous statut scolaire, facultative pour les apprentis. Les épreuves sont majoritairement évaluées en CCF (contrôle en cours de formation). Le BEP reste un diplôme national de niveau V, comme le CAP (*lire p. 7*).

## → Liste des bacs professionnels (dont agricoles)

Accompagnement, soins et services à la personne, options A : à domicile; B : en structure
Accueil-relation clients et usagers
Aéronautique, options : avionique; structure; systèmes
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Artisanat et métiers d'art, options : communication visuelle plurimédia; facteur d'orgues organier; facteur d'orgues tuyautier; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique
Aviation générale
Bio-industries de transformation
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Commerce
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce; pêche; plaisance professionnelle
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Électromécanicien marine
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et définition de produits industriels
Étude et réalisation d'agencement
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Gestion-administration
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Interventions sur le patrimoine bâti, options A : maçonnerie; B : charpente; C : couverture
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance des équipements industriels
Maintenance des matériels, options A : matériels agricoles; B : matériels de travaux publics et de manutention; C : matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules, options A : voitures particulières; B : véhicules de transport routier; C : motocycles
Maintenance nautique
Menuisier aluminium verre
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Métiers de la mode-vêtements
Métiers de la sécurité
Métiers du cuir, options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage

Métiers du pressing et de la blanchisserie
Métiers et arts de la pierre
Microtechniques
Optique-lunetterie
Ouvrages du bâtiment : métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
Productions aquacoles
Productions horticoles
Productique mécanique, option décolletage
Prothèse dentaire
Réalisation de produits imprimés et plurimédia, options A : productions graphiques; B : productions imprimées
Réparation des carrosseries
Services aux personnes et aux territoires
Services de proximité et vie locale
Systèmes numériques, options A : sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire; B : audiovisuels, réseau et équipement domestiques; C : réseaux informatiques et systèmes communicants
Technicien conseil-vente de produits de jardin
Technicien conseil-vente en alimentation, options produits alimentaires; vins et spiritueux
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment, options A : études et économie; B : assistant en architecture
Technicien d'usage
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien gaz
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier-agenceur
Technicien modelleur
Technicien outilleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements des matériaux
Transport
Transport fluvial
Travaux publics
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

Liste mise à jour en septembre 2017

## Un diplôme professionnel et après ?

Dans de nombreux secteurs, CAP et bac professionnel suffisent pour démarrer dans un métier et vous pourrez vous présenter sur le marché du travail tout de suite. Vous pouvez également continuer à vous former.

### Après un CAP ou un bac professionnel

#### La MC (mention complémentaire)

La MC se prépare en une année sous statut scolaire ou en apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un CAP coiffure, possibilité de préparer une MC coiffure coupe couleur ; après un bac pro commercialisation et services en restauration, une MC employé barman ou organisateur de réception...

#### Le CS (certificat de spécialisation agricole)

Le CS se prépare en une année, en apprentissage, après un CAP agricole ou un bac professionnel agricole selon les spécialités. Il permet d'acquérir des compétences professionnelles complémentaires (diagnostic et taille des arbres, par exemple).

### Après un CAP

#### Le BP (brevet professionnel)

Le BP se prépare en 2 ans, en apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (électricien, libraire, boucher, menuisier...). Il est exigé dans certaines professions (par exemple, fleuriste, coiffeur ou pâtissier) pour s'installer à son compte.

#### Le bac professionnel

On peut préparer un bac professionnel dans une spécialité en cohérence avec celle de son CAP. Vous pourrez rejoindre directement une 1<sup>re</sup> professionnelle, ce qui permet de préparer le bac professionnel en 2 ans.

#### Le BMA (brevet des métiers d'art)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets fabriqués en petites séries ou à l'unité (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie, etc.).

#### Le BTM (brevet technique des métiers)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier ou pâtissier, par exemple), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical, etc. Le BTM n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale ; il est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

À noter : après un CAP, vous pouvez aussi préparer un autre CAP en une année pour renforcer votre polyvalence.

### Après un bac professionnel

#### Le BTS/BTSA (brevet de technicien supérieur/ agricole)

Le BTS/BTSA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Tourné vers la pratique, il permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design, etc.). Environ un quart des bacheliers professionnels (apprentis compris) poursuivent en BTS ou BTSA. Un bon dossier scolaire et une forte motivation sont nécessaires. L'obtention du bac professionnel avec la mention « bien » ou « très bien » donne l'accès de droit à un BTS du même domaine.

#### Le DMA (diplôme des métiers d'art)

Le DMA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage, après un bac pro artisanat et métiers d'art. Il forme des techniciens ou des artisans créateurs, spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, en arts graphiques, du textile, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle ou du cinéma d'animation...

#### Le DUT (diplôme universitaire de technologie)

Le DUT se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Cette filière d'études convient moins au profil des bacheliers professionnels, car elle privilégie la théorie et non la pratique, et sélectionne les étudiants à partir des matières générales. ■

